



HAL
open science

La délinquance à La Réunion : entre mythe et réalité

Bernard Rémy

► **To cite this version:**

Bernard Rémy. La délinquance à La Réunion : entre mythe et réalité. Travaux & documents, 1999, Propos géographiques sur le Sud-Ouest de l’océan Indien, 11, pp.83–99. hal-02175038

HAL Id: hal-02175038

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02175038>

Submitted on 2 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La délinquance à La Réunion : entre mythe et réalité

BERNARD REMY
INGÉNIEUR DE RECHERCHE
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

PRÉFACE

La géographie était à l'origine, et conformément à ses racines grecques, l'art de « dessiner le monde ». Mais les limites de ce monde connu ont été repoussées et il a bien fallu que le géographe dépasse la seule discipline de la cartographie pour appréhender qualitativement ce « qui fait le monde ». C'est ainsi que sont apparus la géographie économique, sociale, politique, stratégique, etc. démontrant qu'une science n'est rien sans la confrontation et l'imbrication avec ses voisines.

Alors pourquoi pas la « géographie criminelle » ? C'était bien l'idée qui nous inspirait en 1992, lorsque Bernard Remy, Gilles Lecointre et moi-même avons été appelés à jeter les fondements de l'Observatoire Départemental de la Délinquance de La Réunion. Depuis l'idée a fait son chemin et la matière est reconnue pour essayer de répondre aux questions jusque-là sans réponse : quel est l'importance du phénomène de la délinquance à La Réunion ? Comment mesurer son évolution dans le temps ? Comment le comparer avec les autres départements français et d'Outre-mer ? Autant de questions auxquelles la géographie peut apporter sa contribution.

L'article de Bernard Remy n'est qu'une petite lucarne sur un vaste travail d'envergure qu'il mène depuis quelques années dans le cadre de sa thèse. Car quantifier la délinquance et la comparer avec ce qui est extérieur au département n'est pas l'objet unique de son travail. S'y ajoute un niveau d'analyse plus fin entre les diverses composantes géographiques de La Réunion : y a-t-il plus de délinquance à Saint-André qu'à Saint-Louis ? Comment évolue-t-elle sur la Possession depuis dix ans ? Autant d'autres questions auxquelles il faut également répondre pour appréhender correctement le phénomène et lui restituer sa dimension à proprement parler locale.

Toutes les réponses aux questions ne sont donc pas contenues dans cet article mais on peut reconnaître à Bernard Remy la rigueur de son travail de longue haleine. Le préfacier a donc été pour moi un réel plaisir. Bonne lecture...

Thierry MAY
Substitut du Procureur près le TGI
de Saint-Denis de La Réunion

INTRODUCTION

Le problème de la criminalité et de la délinquance est un thème de préoccupation actuel et un débat majeur, que le géographe ne peut ignorer. Quel spécialiste autre que lui a la capacité de caractériser les espaces à travers les déviances ? Le géographe dispose d'un arsenal d'outils et de techniques suffisant pour apporter un point de vue pertinent et original sur ce problème de la société contemporaine. Pour Roger Brunet, « les géographes ont la science timide » (Roger BRUNET, 1997, p. 26). Il précise : « Nous devons intervenir en tant que géographes sur les grands débats de notre société, comme d'ailleurs nous y invite régulièrement le Festival International de Géographie de Saint-Dié : les géographes ont encore peu écrit en France sur l'emploi, sur l'exclusion, sur la Méditerranée, sur les perspectives écologiques, etc. » (Roger BRUNET, 1997, p. 70).

Ces dernières années, La Réunion n'a pas été épargnée par le développement de la violence, mais dans quelle mesure ? L'étude comparative des phénomènes de déviance en Métropole et dans les autres Départements d'Outre-mer, apporte des éléments de réponse à cette question.

LE TAUX DE CRIMINALITÉ APPARENTE GLOBALE DE LA RÉUNION EST INFÉRIEUR À CELUI DE LA MÉTROPOLE

L'examen du volume des faits constatés n'apporte guère d'information car en 1990, le nombre de crimes et de délits en Métropole est 180 fois supérieur à celui de La Réunion. En rapportant ce nombre à celui de la population, c'est-à-dire en confrontant les taux de délinquance, on constate que le taux de criminalité apparente globale réunionnais est bien inférieur à celui de l'hexagone. Il s'élève en Métropole à 571 crimes et délits pour

10 000 habitants¹ contre 350 à La Réunion. Ce taux place notre département au même rang que l'Espagne si l'on recherche une comparaison avec les autres pays européens. Philippe Cimbaro dans son article « la délinquance à La Réunion »² relève que l'île se place au 90^e rang des départements français, si on les classe par taux de délinquance décroissant. Dans l'hexagone, une forte criminalité affecte la zone méridionale, c'est-à-dire la bordure méditerranéenne, la Vallée du Rhône et la zone septentrionale, plus particulièrement la région parisienne et le département du Nord. Les taux de délinquance enregistrés par département, varient de 246 dans le Cantal à 1 430 faits constatés pour 10 000 habitants à Paris. Avec un taux de 350 faits constatés pour 10 000 habitants, La Réunion se situe donc largement en deçà de la moyenne nationale, au même rang que les départements de Bretagne (Finistère, Morbihan) ou du Centre de la France (Corrèze). Ce constat positif pour La Réunion doit être toutefois modulé, car ce classement ne concerne que la criminalité apparente globale dans son ensemble. La gravité des faits doit être prise en compte : la falsification d'une pièce administrative est sans commune mesure avec un viol.

Pour rendre possible et pertinente la comparaison de la structure des crimes et délits entre La Réunion et la Métropole, il est nécessaire d'étudier la part de chacun des grands groupes de délits par rapport à l'ensemble des faits constatés exprimée en pourcentage. Le graphique 1 montre des structures fondamentalement différentes. En Métropole, la part des vols simples, qualifiés ou aggravés est prépondérante, et lors de la dernière décennie, cette part est constamment restée supérieure à 60 %.

En revanche, la structure de la criminalité apparente globale réunionnaise est singulièrement différente sur plusieurs points :

- la proportion des vols simples, qualifiés ou aggravés est beaucoup plus faible qu'en Métropole. En effet, de 1984 à 1990, cette part n'excède pas 50 %. A partir de 1991 la part des vols augmente brusquement pour en quelque sorte s'aligner sur la structure métropolitaine et osciller dans un intervalle 60-65 %.
- L'augmentation de la part des vols à La Réunion s'explique essentiellement par la chute des infractions astucieuses contre les biens induite par la dépénalisation des chèques sans provision. La structure métropolitaine présentée pour le

1. Cf. *Atlas de la criminalité en France*.

2. *L'économie de La Réunion*, INSEE, mars/avril 92, n°58.

graphique 1, ne traduit pas de manière aussi brutale qu'à La Réunion, la conséquence de cette réforme pénale. Cette remarque nous permet d'indiquer que le phénomène « chèque sans provision » était beaucoup plus important à La Réunion qu'en Métropole.

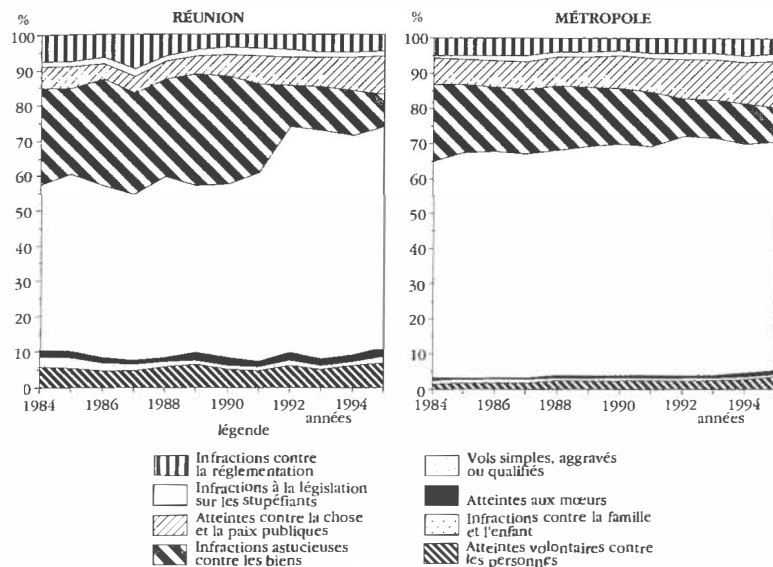
- La part des crimes, que ce soit à travers les assassinats et meurtres contenus dans les atteintes volontaires contre les personnes ou les atteintes aux mœurs, est d'un niveau très supérieur à La Réunion par rapport à la Métropole. A La Réunion, les atteintes volontaires contre les personnes représentent 5 à 7 % de la criminalité apparente globale entre 1984 et 1995 alors qu'en Métropole cette part n'excède pas 3,5 %. Un exemple peut illustrer cette remarque. A La Réunion, en 1989, les forces de polices judiciaires ont enregistré 1 441 atteintes contre les personnes. Dans l'Hérault, à la même époque, ce nombre s'élève à 784 pour une population légèrement supérieure puisque le département compte 780 000 habitants. La même remarque s'entend également pour les atteintes aux mœurs, elles ne franchissent pas le seuil de 0,8 % en Métropole alors qu'elles varient entre 1 et 2,2 % à La Réunion.

Cette remarque isole une caractéristique fondamentale de la criminalité apparente globale à La Réunion. Elle présente une plus forte part de crimes violents constituée par les atteintes contre les personnes et les atteintes aux mœurs, qu'en Métropole.

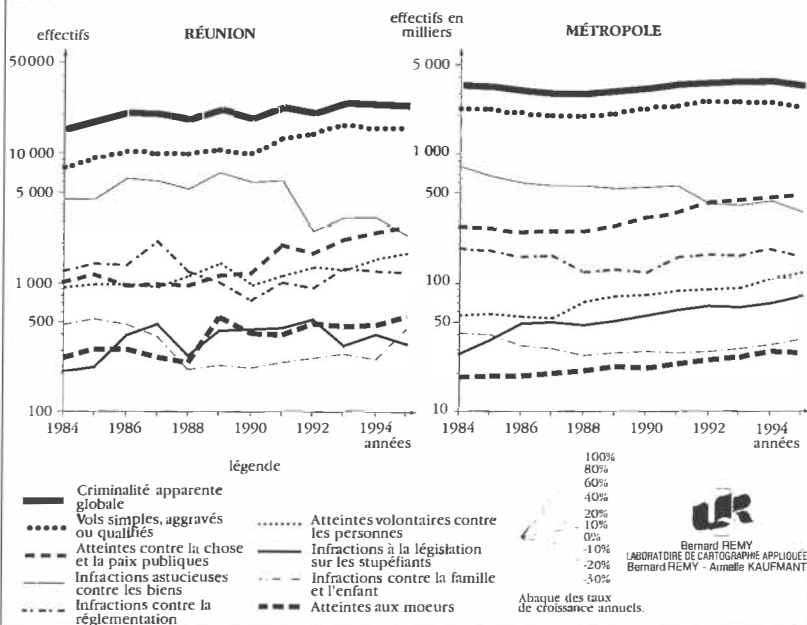
Si la comparaison de la criminalité globale apparente à La Réunion et en Métropole peut se réaliser à partir de la structure des crimes et délits exprimés en pourcentage, elle doit se faire également en comparant l'évolution des taux de croissance des divers types de crimes et de délits. C'est cette comparaison des taux de croissance que propose le graphique 2. Il vient confirmer les particularités précédentes tout en apportant un niveau de lecture complémentaire.

Il montre une nouvelle caractéristique de la criminalité apparente réunionnaise qui progresse à un rythme annuel moyen de 5 %, alors qu'en Métropole, elle stagne pour s'infléchir depuis 1994. Le ministère de l'Intérieur a attribué cette inflexion du nombre de faits constatés à la conséquence du plan « vigie pirate » mis en place à la suite de la vague d'attentats terroristes commis à partir de 1993. Cependant, un certain nombre de groupes de crimes et délits évoluent de la même manière à La Réunion qu'en Métropole.

Graphique 1 - Structure comparée de la criminalité apparente globale de 1984 à 1995



Graphique 2 - Évolution comparée de la criminalité apparente globale de 1984 à 1995



Citons les atteintes contre la chose et la paix publique et les atteintes volontaires contre les personnes dont la croissance annuelle moyenne de 5 % est identique dans les deux espaces géographiques. En revanche, les vols progressent régulièrement de 10 % chaque année à La Réunion alors qu'ils baissent sensiblement en Métropole depuis 1992. Leur part importante dans la criminalité apparente globale explique la progression constante enregistrée à La Réunion.

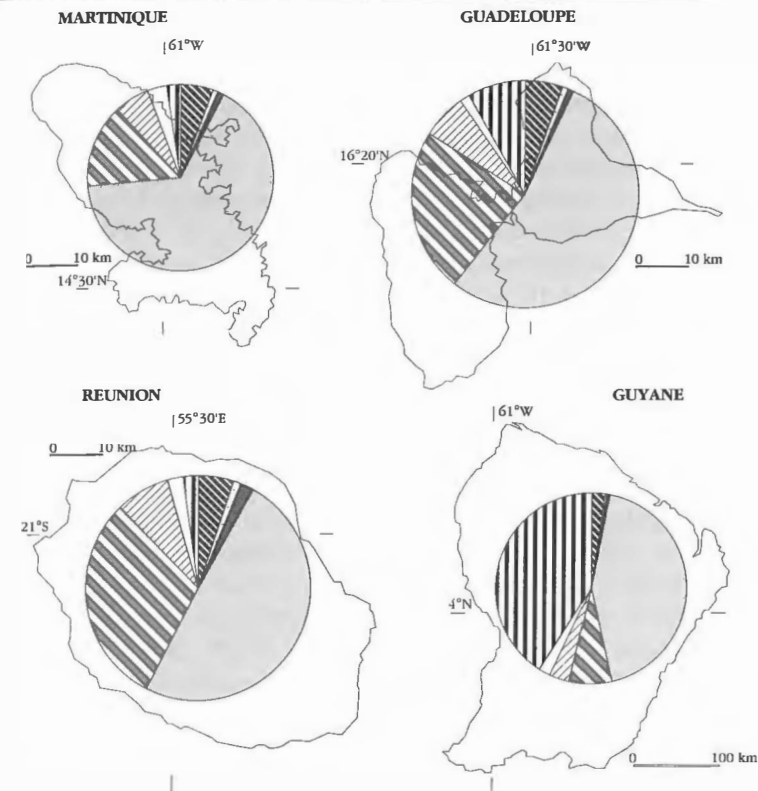
Enfin, d'autres groupes de crimes et de délits régressent ou évoluent moins vite à La Réunion qu'en Métropole. Les infractions à la législation sur les stupéfiants stagnent, voire régressent, à La Réunion alors qu'en Métropole, ils progressent d'environ 10 % l'an, marquant ainsi l'ampleur de ce phénomène dans l'Hexagone. En comparant la situation réunionnaise à celle de la Métropole, on constate que La Réunion reste relativement à l'abri de ce fléau. Dans l'Île, la quasi totalité des affaires de stupéfiants enregistrées concerne le « zamal », variété locale de cannabis : ces infractions représentent 1,3 % de l'ensemble des faits constatés. En Métropole, les infractions à la législation sur les stupéfiants progressent depuis 1988 à une cadence de 10 % chaque année (cf. graphique 2) et représentent en 1995 une part de 2,15 % de la criminalité. Le cannabis touche les deux tiers des usagers, l'autre tiers des usagers se tourne vers l'héroïne, 17 356 interpellations ont eu lieu dans le cadre de consommation d'héroïne dans l'hexagone en 1995, et 847 pour consommation de cocaïne. L'usage de nouvelles drogues se confirme ; les interpellations pour usage d'ecstasy lors de soirées « rave » augmentent de 70 % avec 1 122 consommateurs interpellés.

Autre baisse enregistrée, celle des infractions astucieuses contre les biens qui chutent brutalement en 1992 à La Réunion et stagnent depuis. Mais cet aspect positif ne serait-il pas dû, une nouvelle fois, à la forte part des chèques sans provisions émis avant 1991 à La Réunion ?

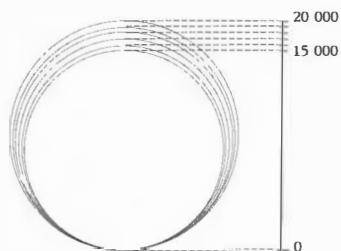
LA DÉLINQUANCE RÉUNIONNAISE FACE À CELLE ENREGISTRÉE DANS LES AUTRES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Autant la comparaison de la situation de la criminalité réunionnaise avec la structure métropolitaine est riche d'enseignements, autant il semble risqué de comparer un département avec l'ensemble national. Choisir d'établir des comparaisons avec un département particulier de l'ensemble métropolitain aurait égale-









Carte 3 - Structures comparées de la criminalité apparente globale dans les départements d'Outre-mer en 1990



légende



La surface des cercles est proportionnelle au nombre de crimes et délits constatés par département.

-  Atteintes volontaires contre les personnes
-  Infractions contre la famille et l'enfant
-  Atteintes aux mœurs
-  Vols simples, aggravés ou qualifiés
-  Infractions astucieuses contre les biens
-  Atteintes contre la chose et la paix publiques
-  Infractions à la législation sur les stupéfiants
-  Infractions contre la réglementation

ment posé des problèmes, la structure de la criminalité étant particulièrement différente d'une région à une autre. Toutefois, il paraissait intéressant de tenter cette comparaison avec les autres Départements d'Outre-mer. Le Ministère de l'Intérieur publie annuellement des états statistiques qui sont édités par la Documentation française dans des annuaires intitulés *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France en 19...* Mais les données ne sont accessibles qu'au niveau du département. Ceci limite l'étude de la répartition spatiale des phénomènes et empêche l'examen des éventuelles disparités d'un secteur à l'autre, d'une année à l'autre. Ces statistiques présentent un autre handicap. Elles ne retracent pas les relevés bruts des 107 postes répertoriés par les services de police judiciaires mais une agrégation en une soixantaine de postes sans que l'on puisse savoir de quelle manière les 107 postes initiaux ont été agrégés.

Avec 597 828 habitants dénombrés au recensement de 1990, La Réunion est le Département d'Outre-mer le plus peuplé, la Martinique et la Guadeloupe ayant des populations sensiblement voisines et inférieures à 400 000 habitants, 359 579 en 1990 pour la première et 387 034 pour la seconde. Lorsque l'on examine les statistiques de la délinquance en 1990, La Réunion et la Guadeloupe enregistrent le même nombre de faits constatés, environ 20 000, puis la Guyane et la Martinique environ 14 000 faits chacune. En rapprochant ces résultats de la population des départements, c'est-à-dire en calculant les taux de criminalité apparente globale, La Réunion enregistre le plus faible taux des quatre DOM avec 350 faits constatés pour 10 000 habitants, la Martinique connaît un taux à peu près voisin avec 380, puis la Guadeloupe qui se rapproche davantage du niveau général métropolitain avec 520 faits constatés pour 10 000 habitants et enfin la Guyane avec un taux nettement supérieur aux trois autres DOM et qui atteint 1 230 faits enregistrés pour 10 000 habitants. La lecture de la carte 3 apporte un éclairage sur la structure de la délinquance. Si La Réunion et la Martinique connaissent des taux de criminalité globale apparente voisins, leurs structures sont très nettement différentes.

La structure martiniquaise se rapproche assez de celle de la Métropole avec une très nette dominante des vols qui représente environ les trois quarts des faits constatés. La Réunion présente un profil assez similaire à celui de la Guadeloupe où les vols ne représentent que la moitié des déviations. La part des infractions astucieuses contre les biens est conséquente et atteint le quart des

déviances enregistrées. La Réunion reste toujours marquée pour un niveau fort des atteintes volontaires contre les personnes et des atteintes aux mœurs.

Le profil de la Guyane est singulièrement différent de ceux décrits précédemment dans les autres Département d'Outre-mer. Ce département semble considérablement marqué par les infractions contre la réglementation et plus précisément par ceux de « la police des étrangers » ; un grand nombre de ressortissants des pays voisins, du Surinam notamment, tentent d'entrer illégalement en Guyane. Le nombre de ces infractions est aussi nombreux que celui des vols, ces deux postes représentent environ 80 % de la délinquance guyanaise.

Les Départements d'Outre-mer plus violents que la Métropole

L'hétérogénéité des statistiques que nous avons déjà évoquée par ailleurs, ne permet pas de réaliser l'ensemble des comparaisons souhaitées entre La Réunion et les autres Département d'Outre-mer. Cependant, elles permettent de dégager un certain nombre de caractéristiques des atteintes à la personne dans ces différents espaces.

Une première caractéristique commune aux DOM et à la Métropole, est la forte stabilité du nombre des assassinats et meurtres qui, quelque soit le territoire, se comporte comme « un seuil incompressible » pendant la dernière décennie. La nature de ces assassinats et meurtres est différente en Métropole et dans les DOM. En Métropole, les forces de police judiciaire enregistrent des « règlements de comptes entre malfaiteurs » qui représentent environ 5 % des assassinats et meurtres. Dans les Départements d'Outre-mer, ces règlements de comptes n'existent pas ou de façon très marginale. Seul en Guyane, on recense trois crimes de ce type en 1990. Cette remarque révèle la manière dont les Départements d'Outre-mer sont pour l'instant encore épargnés du grand banditisme.

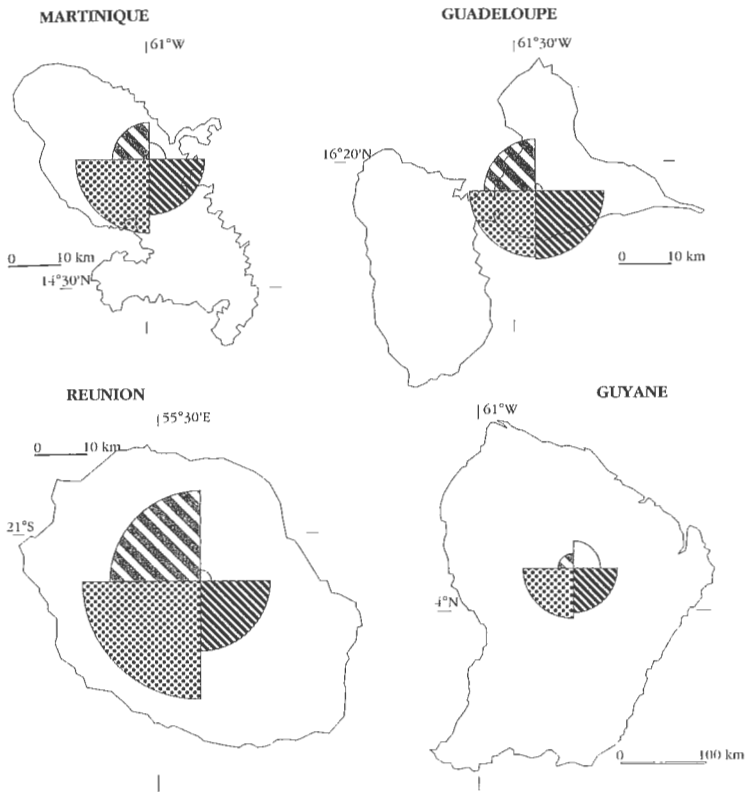
Une seconde caractéristique peut-être notée. En Métropole, les atteintes volontaires contre les personnes (assassinats, meurtres, coups et blessures volontaires) sont des crimes et délits qui se produisent plutôt en milieu urbain. En effet, la gendarmerie ne constate que 40 % de cette criminalité. A La Réunion, seuls les coups et blessures volontaires marquent davantage les secteurs urbains. L'examen des taux d'atteintes pour 100 000 habitants apporte un

éclairage différent. En Métropole, il se définit au niveau de 146 atteintes contre les personnes pour 100 000 habitants. Ce taux est nettement supérieur dans les DOM. Toutefois, avec un taux de 163 crimes et délits de ce type pour 100 000 habitants, La Réunion apparaît moins touchée que les autres DOM. La Martinique enregistre un taux de 209, la Guadeloupe 268 et la Guyane 283 atteintes volontaires contre les personnes pour 100 000 habitants.

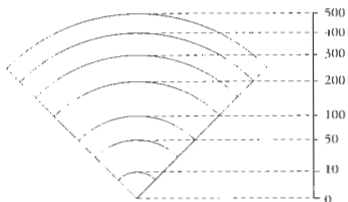
Le caractère « violent » des DOM se confirme dans l'étude des atteintes aux mœurs. Les quatre départements présentent des profils sensiblement voisins lors de l'étude des composantes des atteintes aux mœurs, comme le montre la carte 4. La Guadeloupe et la Martinique se singularisent par une part des viols qui représentent le tiers des atteintes aux mœurs dans ces îles. Le proxénétisme est présent en Guyane, alors qu'il existe peu, en 1990, dans les autres Département d'Outre-mer. Des informations complémentaires sont apportées par l'exploitation des taux d'atteintes aux mœurs pour 100 000 habitants. Il s'élève à 39 pour 100 000 en Métropole, à 41-44 pour 100 000 habitants en Martinique et Guadeloupe. Le taux calculé pour La Réunion (66,57) est proche de celui de la Guyane 71,42. Cette remarque met en relief le problème des atteintes aux mœurs à La Réunion et ce de manière plus forte si l'on compare La Réunion avec la Métropole. Le graphique 1 montre que, si sur le territoire métropolitain la part des atteintes aux mœurs dans la totalité des faits constatés reste très faible et n'excède pas 1 % de la criminalité globale apparente, il en est autrement à La Réunion où cette part varie de 0,8 % à Piton Saint-Leu, Petite-Ile, Saint-Philippe, à 6,94 % dans les écarts de Saint-André. A La Réunion, la part de ces délits dans la criminalité apparente globale est dix fois supérieure à celle de la Métropole.

Un exemple éclaire cette remarque. Dans les Bouches-du-Rhône, département connaissant un fort taux de criminalité apparente globale (1 052 crimes et délits pour 10 000 habitants) et peuplé de 1 760 000 habitants, les statistiques révèlent qu'en 1990, sur 171 275 faits constatés, on compte 638 atteintes aux mœurs, dont 177 viols. Rapprochons ces chiffres de ceux de La Réunion, où en 1990, sur 19 617 faits constatés, nous dénombrons 398 atteintes aux mœurs dont 72 viols. Cette comparaison montre l'importance de ce type de crime à La Réunion. Même exprimés en taux de criminalité pour 100 000 habitants, nous relevons qu'à La Réunion, ces taux atteignent 500 faits pour 100 000 habitants, alors qu'en Métropole, ils ne dépassent pas 150 faits pour 100 000 habitants.

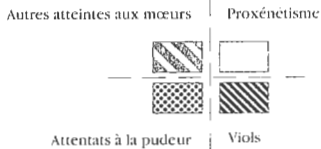
Carte 4 - Structures comparées des atteintes aux mœurs dans les départements d'Outre-mer en 1990



légende



La surface des secteurs est proportionnelle au nombre d'atteintes aux mœurs constatées par département.



En revanche, le volume du contentieux formé par les infractions contre la famille et l'enfant est en Métropole supérieur à celui enregistré dans les Départements d'Outre-mer. En 1990, les statistiques du Ministère de l'Intérieur publient, pour la France métropolitaine, 29 410 infractions contre la famille et l'enfant sur l'ensemble des 3 492 712 crimes et délits dénombrés. La part moyenne de ces infractions se monte donc à 0,84 % de la criminalité apparente globale.

Exprimé sur l'ensemble de la population, le taux de délinquance des infractions contre la famille et l'enfant mesuré en Métropole s'élève à 52 crimes et délits pour 100 000 habitants en 1990. Avec un taux d'infractions contre la famille et l'enfant de 36 pour 100 000 habitants, La Réunion se place donc en deçà de la moyenne nationale. Dans leur ouvrage³, Camilleri et Lazerges pensent que les statistiques de police et gendarmerie sous-estiment cette catégorie de délits. Ils citent l'exemple de l'Île de France où le nombre de divorces prononcés est le plus élevé de France et où pourtant le nombre des infractions à la famille et l'enfant est « étrangement » faible.

Pour les autres DOM, les statistiques fournies par le Ministère ne donnent que globalement le nombre des atteintes contre la famille et l'enfant et ne détaillent pas leur ventilation par catégorie. Martinique et Guadeloupe sont autant touchées par ces infractions que La Réunion. Respectivement, ce contentieux représente 0,9 % et 1,10 % de l'ensemble des faits constatés en 1990, pour rappel, à La Réunion, il en représente 0,8 %. La Guyane semble se démarquer puisqu'en 1990, seules 42 infractions de ce type sont relevées, représentant 0,3 % de l'ensemble des faits constatés. La comparaison de ces variables exprimées en taux pour 100 000 habitants donne un éclairage un peu différent. Guyane, Martinique, Réunion connaissent un même taux d'environ 35 infractions pour 100 000 habitants, en Guadeloupe, le niveau est un peu supérieur puisqu'il atteint 44 infractions pour 100 000 habitants.

Le caractère violent des DOM se retrouve dans les vols

En comparant la structure des crimes et délits constatés en métropole et dans les DOM, une première caractéristique apparaît. Depuis 1990, en métropole, la part des vols dans la criminalité

3. *Atlas de la criminalité en France*, p. 73.

apparente globale est largement prédominante et supérieure au seuil de 65 %. Dans les DOM, cette part varie entre 50 et 60 %, quelques exceptions sont relevées en Guadeloupe où la part des vols atteint 65 et 66 % en 1994 et en 1995. Dans ces départements, la part des vols dans la criminalité apparente globale ne cesse de progresser ces dernières années, ainsi, à La Réunion, la part des vols varie de 49 % en 1990 à 62 % en 1995. La métropole ayant toujours un rôle de référent, les grandes caractéristiques tendent toujours à s'aligner sur le niveau métropolitain, certains craignent une progression du nombre des vols à La Réunion jusqu'à l'équilibre fatidique.

La seconde caractéristique des vols dans les DOM réside dans une plus forte part des vols violents (vols à main armée et vols avec violence sans arme) en Martinique, Guadeloupe et Guyane, qu'à La Réunion. En 1990, les vols violents représentent 1,10 % de l'ensemble des vols à La Réunion. Cette part s'élève à 3,80 % en Martinique ; 4,12 % en Guadeloupe ; 7,10 % en Guyane et par référence 2,70 % en métropole. La Réunion apparaît donc comme le Département d'Outre-mer le moins violent à travers les vols. Mais cette situation s'est rapidement dégradée entre 1990 et 1995, dans la mesure où les vols violents à La Réunion évoluent au rythme constant de 40 % l'an, sur la période 1990-1995. Ainsi, en 1995, à La Réunion, la part des vols violents dans l'ensemble des vols atteint 3,70 % avec 550 vols de ce type enregistrés. Cette situation est voisine de celle de la Guadeloupe (3,80 %) et légèrement supérieure à la situation métropolitaine (3,20 %). En Martinique, cette part est 4,30 % et la Guyane présente un profil inquiétant, 176 vols à main armée sont recensés en 1995, soit trois fois plus qu'à La Réunion, la part des vols violents atteint 10,20 % de l'ensemble des vols. Ce niveau des vols violents est d'autant plus préoccupant que le nombre d'habitants en Guyane est inférieur à celui de La Réunion notamment. La comparaison des vols violents prend un éclairage différent à travers la comparaison des taux de vols pour 100 000 habitants. Ces taux établis à partir des statistiques du Ministère de la Justice en 1990 montrent que le taux de vols à main armée pour 100 000 habitants à La Réunion est de 2,34 et 9,18 à la Martinique. Le seuil métropolitain est supérieur puisqu'il s'établit à 15,30 vols à main armée pour 100 000 habitants.

Dans les deux autres DOM, il est nettement supérieur, il atteint 25,10 en Guadeloupe. Quant à la Guyane, elle conserve le caractère

violent déjà décrit avec un taux de 73,20. Dans leur ouvrage⁴, Gérard Camilleri et Christine Lazerges désignent la Corse du Sud département connaissant le plus fort taux de vols à main armée. Actualisé en 1990, ce taux s'établit à 75,43 soit un niveau voisin de celui de la Guyane.

Les vols simples et les cambriolages progressent au même rythme et se situent globalement au même niveau dans les quatre DOM. La progression moyenne annuelle varie entre 10 et 15 % alors qu'en Métropole les vols simples et les cambriolages connaissent une baisse de 5 à 10 % chaque année. De la même façon, la délinquance comportementale affecte les quatre DOM, dans des proportions assez similaires. Toutefois, une divergence significative se situe au niveau des « incendies et attentats ». Même si la Martinique et la Guadeloupe recensent des mouvements indépendantistes, les DOM en général, sont épargnés par les épreuves de force sous forme d'attentats. Cependant, les incendies volontaires affectent plus particulièrement La Réunion. La Guadeloupe, dont l'économie agricole est basée, en partie, sur l'exploitation de la canne à sucre ne semble pas être touchée, au même titre que La Réunion, par les incendies de champs de canne.

Quant aux dégradations volontaires de véhicules, La Réunion et la Guadeloupe sont les départements les plus touchés. Hélas les statistiques du Ministère de l'Intérieur ne permettent pas de localiser la nature du phénomène en Guadeloupe. Touche-t-il plutôt les villes comme c'est le cas à La Réunion ? Seul l'accès à des statistiques plus fines, établies au niveau des brigades territoriales de gendarmerie pourrait permettre de répondre à cette interrogation.

CONCLUSION

A la lumière des données statistiques fournies par la Documentation française en 1996, il était intéressant de mesurer d'éventuels changements comportementaux dans les espaces étudiés. En fait, la typologie de la délinquance en Métropole et dans les Départements d'Outre-mer ne se modifie guère en 1996. Une analyse en composantes principales (ACP) lancée sur un matrice 5x29 qui retrace les composantes de la délinquance en 1996, permet de mettre en évidence des structures bien typées dans chacun des cinq espaces géographiques étudiés. Les résultats de cette analyse sont présentés dans le graphique 5.

4. *Atlas de la criminalité en France*, p. 95.

Graphique 5 - Typologie de la délinquance en métropole et dans les départements d'Outre-mer en 1996

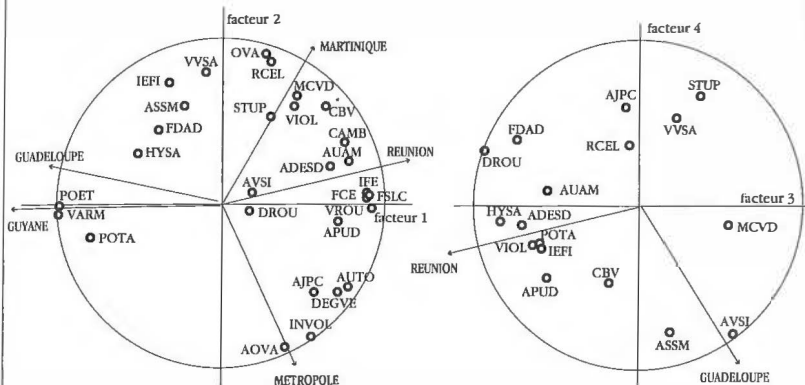
(Analyse en composantes principales sur la structure de la délinquance en %)

Histogramme des valeurs propres

N°	Valeur	%	Cumul
1	11.8250	40.78	40.78
2	7.2712	25.07	65.85
3	5.7399	19.79	85.64
4	4.1638	14.36	100.00



Graphes de l'ACP dans les plans 1/2 et 3/4



ASSM	Assassinats, meurtres
CBV	Coups et blessures volontaires
POTA	Prises d'otages
MCVD	Menaces, chantages, violations de domicile
IFE	Infractions contre la famille et l'enfant
VIOL	Viols
APUD	Attentats à la pudeur
AUAM	Autres atteintes aux mœurs
VARM	Vois avec arme
VVSA	Vois avec violence sans arme
CAMB	Cambriolages
VSIM	Vois simples
RCEL	Recels
FCE	Faux, contrefaçons, escroqueries
FSLC	Fraudes sur les chèques
IEFI	Infractions économiques et financières
INAT	Incendies et attentats
OVA	Outrages et violence à agent de la force publique
AOVA	Autres infractions à la chose publique
STUP	Infractions à la législation sur les stupéfiants
HYSA	Hygiène et santé
POET	Police des étrangers
FDAD	Faux documents administratifs
AJPC	Armes, jeux, pêche, chasse

Le premier axe qui porte 41 % de l'information met en exergue les particularités de la Guyane dont l'inertie s'élève à 300 %. Ce département est davantage affecté par les infractions à la police des étrangers induites par l'immigration clandestine qui atteint 55 % de la criminalité apparente globale et par les vols violents (vols à main armée et vols avec violence sans arme).

L'axe 2 restitue 25 % de l'information et oppose la Métropole à la Martinique. Ce dernier département est le plus touché des cinq espaces par les infractions à la législation sur les stupéfiants, par les vols avec violence sans arme et les cambriolages. Quant à la Métropole, elle est affectée par les incendies volontaires et les dégradations de véhicules privés qui représentent ensemble 8 % de la criminalité apparente globale et par les vols d'automobiles qui atteignent 10 % des faits constatés en Métropole en 1996.

L'axe 3 porte La Réunion qu'il confirme marquée par les atteintes aux mœurs (deux fois plus fortement que dans les autres espaces), par les vols à la roulotte et les vols de deux roues à moteur. Ces deux types de vols simples atteignent 25 % des faits constatés en 1996 à La Réunion.

Enfin, l'axe 4 individualise la Guadeloupe plutôt touchée par les assassinats et meurtres, par les autres vols simples qui représentent 35 % de la criminalité apparente globale.

La prochaine campagne de recensement de population ainsi qu'une recherche de statistiques au niveau des brigades de gendarmerie et des commissariats de police des différents DOM permettront de compléter et d'affiner cette étude.



BIBLIOGRAPHIE

- Alcoolisation et suralcoolisation à La Réunion*, Colloque des 10-11 juillet 1987, Comité de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement Région Réunion, 1988, 131 p.
- Aspect de la criminalité et de la délinquance constatées en France de 1987 à 1996*, Direction Générale de la Police Nationale, Editions La documentation Française, 385 p.
- BAILLY S. Antoine (dir.), *Terres d'exclusions, terres d'espérance*, Paris : Editions Economica, 1997, 120 p.
- BÉGUIN Michèle et PUMAIN Denise, *La représentation des données géographiques. Statistique et cartographie*, Paris : Editions Armand Colin, 1994, 192 p.

- BRUNET Roger, *Champs et contrechamps, Raisons de géographe*, Paris : Editions Belin, 1997, 320 p.
- BRUNET Roger et DOLFUS Olivier, *Mondes nouveaux, Géographie universelle*, Paris : Editions Hachette, GIP RECLUS, 1990, 551 p.
- Bulletin semestriel d'information*, n° 1 à 10, Observatoire Départemental de la Délinquance, 16 p.
- CAMILLERI Gérard et LAZERGES Christine, *Atlas de la criminalité en France*, Editions GIP RECLUS, La documentation Française, 1992, 160 p.
- CIMBARO Philippe, « La délinquance à La Réunion », in *L'Economie de La Réunion*, n° 58, mars-avril 1992, INSEE, Saint-Denis, 1992, 9 p.
- CIMBARO Philippe, « La délinquance à La Réunion », in *L'Economie de La Réunion*, n° 64, mars-avril 1993, INSEE, Saint-Denis, 1993, 2 p.
- Code pénal*, Paris : Editions Dalloz, 1970, 876 p.
- Code pénal, nouveau Code pénal, ancien Code pénal*, Paris : Editions Dalloz, 1995, 2 138 p.
- GODARD Henri (dir.), 1998, *Les Outre-mers, Atlas de France*, vol. 13, Paris : Editions GIP RECLUS / La documentation Française, 128 p.
- GROUPE CHADULE, 1994, *Initiation aux pratiques statistiques en Géographie*, Paris : Editions Masson, Collection « Géographie », 203 p.
- GUERMOND Yves, 1995, « Informatique et géographie », in *Les concepts de la géographie humaine*, Paris : Editions Economica, 271 p. + illustrations.
- LE GAUFFEY Yann, 1986, *Criminalité, délinquance et marginalité en France en 1982*, Thèse de Doctorat de géographie, sous la direction de Roger BRUNET, Université de Paris I - Sorbonne, 341 p.
- LEBART L., MORINEAU A., FÉNELON J.-P., 1982, *Traitement des données statistiques. Méthodes et programmes*, Paris : Editions Dunod, 510 p.
- LOPEZ Albert, 1987, *Consommation d'alcool et alcoolisme à La Réunion*, Saint-Denis, 96 p.
- PUMAIN Denise et SAINT-JULIEN Thérèse (dir.), *L'espace des villes, Atlas de France*, vol. 12, Paris : Editions GIP RECLUS, La documentation Française, 1995, 128 p.
- PUMAIN Denise, SANDERS Lena, SAINT-JULIEN Thérèse, *Villes et auto-organisation*, Paris : Editions Economica, 1989, 187 p.
- ROBERT Philippe, AUBUSSON DE CAVARLY Robert, POTIER Marie-Lys, TOURNIER Pierre, *Les comptes du crime, les délinquances en France et leurs mesures*, Paris : Editions L'Harmattan, 1994, 329 p.
- ROCHOUX Jean-Yves, « 5 études sur l'économie de La Réunion », *Les cahiers de l'EREDI*, n° 1 à 5, Université de La Réunion, 1985-1986, 68 p.
- SANDERS Lena, *L'analyse statistique des données en géographie*, Montpellier : Editions Alidade-GIP RECLUS, 1990, 267 p.
- STEFANI G., LEVASSEUR G., *Procédure pénale*, Paris : Editions Dalloz, 1977, 781 p.
- THIEBAUT Evelyne et WASERHOLE Franck, *La violence à l'Île de La Réunion : criminalité et interculture créole*, Université scientifique et médicale de Grenoble, Thèse de Doctorat de médecine, sous la direction de J. BOUCHARLAT, 1982, 238 p.
- TIMOL Farhad, *Le public des Maisons de justice*, n° 33, Observatoire du Développement de La Réunion, Saint-Denis, 1998, 37 p.